

# PROCEDURE COMPLETE

AMENAGEMENT DES CONDITIONS D'EXAMEN
POUR LES CANDIDATS PRESENTANT UNE SITUATION DE
HANDICAP

UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS AU
BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR – DCG – DSCG
Session 2025

La procédure complète concerne les candidats qui souhaitent :

- Des aménagements complémentaires à ceux accordés dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) ou d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
- Des aménagements d'épreuves mais qui ne bénéficient d'aucun aménagement en cours de scolarité

# **DOCUMENTS A COMMUNIQUER**

	Le formulaire de demande d'aménagement complété par le candidat ou son
	représentant légal, s'il est mineur
	Les trois derniers bulletins scolaires du candidat
Sou	s pli confidentiel à l'attention du médecin désigné par la CDAPH :
	<u>Le certificat médical confidentiel</u> complété par le médecin de l'Education Nationale rattaché à l'établissement ou à défaut par un autre médecin ayant connaissance du handicap, précisant le diagnostic, la désignation de la gêne fonctionnelle, les aménagements à prévoir
	Les bilans médicaux ou paramédicaux éventuels
	<u>En cas de troubles spécifiques de l'apprentissage</u> (dyslexie, dyspraxie) : un bilan orthophonique étalonné de moins de 3 ans (bilan diagnostic, bilan d'évolution) ou la grille d'impact résiduel
	En cas de notification MDPH : la notification de la MDPH et le dernier GEVASCO
	LES DOSSIERS RENDUS INCOMPLETS SERONT CLASSES SANS SUITE

Références: Décret du 4 décembre 2020 - BOEN n°48 17 décembre 2020

Circulaire du 8 décembre 2020 - BOEN n°47 du 10 décembre 2020

Circulaire du 14 mars 2022 - BOEN n°14 du 7 avril 2022

<u>Seule l'autorité administrative décide des aménagements accordés et notifie sa décision au candidat.</u>
Les aménagements ne sont pas automatiquement accordés aux demandeurs, ils sont décidés au regard de la nature du handicap. Les aménagements des épreuves d'examens doivent permettre aux personnes en situation de handicap de composer dans les mêmes conditions que les autres candidats, sans leur donner un avantage supplémentaire, afin de ne pas rompre le principe d'égalité entre les candidats.

## TRANSMISSION DE LA DEMANDE

## **Candidat scolaire**

Le candidat ou son représentant légal complète et transmet à l'établissement scolaire le formulaire accompagné des pièces obligatoires citées ci-contre.

L'établissement se charge de compléter la colonne « Appréciation de l'équipe pédagogique », de remettre une copie de la demande au candidat, et d'envoyer la demande complète à l'adresse indiquée ci-dessous, selon le département de scolarisation du candidat, pour avis du médecin désigné par la CDAPH, <u>au plus tard à la date de clôture de l'inscription à l'examen.</u>

## **Candidat individuel**

Il appartient au candidat ou à son représentant légal, de procéder à l'envoi du dossier complet <u>au plus tard à la date de clôture de l'inscription à l'examen</u>, à l'adresse indiquée ci-dessous selon le département de scolarisation du candidat, pour avis du médecin désigné par la CDAPH.

## Médecins désignés par la CDAPH Pour les examens de l'Education Nationale

## **CHER**

Maison Départementale des Personnes Handicapées du Cher Service médical Aménagement des examens Route de Guerry 18021 BOURGES CEDEX

#### **INDRE**

Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Indre Service médical Aménagement des examens 4 rue Eugène Rolland 36000 CHATEAUROUX



# PROCEDURE COMPLETE

AMENAGEMENT DES CONDITIONS D'EXAMEN
POUR LES CANDIDATS PRESENTANT UNE SITUATION DE
HANDICAP

<u>UNIQUEMENT</u> POUR LES CANDIDATS AU BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR – DCG – DSCG Session 2025

### Je demande:

- □ Des aménagements d'épreuves, mais je n'ai aucun aménagement en cours de scolarité
- Des aménagements complémentaires à ceux mis en place en cours de scolarité dans le cadre d'un PPS ou PAI (Attention : vous devez faire figurer dans cette demande l'ensemble des aménagements souhaités, y compris ceux figurant dans les plans).

## FORMULAIRE À TRANSMETTRE AU PLUS TARD AVANT LA CLÔTURE DES INSCRIPTIONS A L'EXAMEN

	IDENTITÉ DU CANDIDAT					
NOM de famille du candidat :	NOM de famille du candidat : Prénom :					
Date de naissance :						
Adresse <u>complète et actuelle (de la pers</u>	onne responsable ou de l'élève s'il est majeur) :					
Tél. : Mail :						
Candidat :  □ scolarisé (précisez l'établissement scolaire où vous êtes inscrit)  □ individuel						
Classe: ☐ 1ère année BTS ☐ 2ème année BTS Autre (préciser) :						
	_					
	EXAMEN PRESENTE					
□ Brevet de Technicien Supérieur (BTS	EXAMEN PRESENTE  S) – Spécialité :					
<ul> <li>□ Brevet de Technicien Supérieur (BTS</li> <li>□ Diplôme de comptabilité et de gestion</li> </ul>	S) – Spécialité :					
, ,	S) – Spécialité :					
□ Diplôme de comptabilité et de gestion	S) – Spécialité :					
<ul> <li>□ Diplôme de comptabilité et de gestion</li> <li>□ Diplôme Supérieur de Comptabilité e</li> </ul>	S) – Spécialité :					
<ul> <li>□ Diplôme de comptabilité et de gestion</li> <li>□ Diplôme Supérieur de Comptabilité e</li> </ul>	S) – Spécialité :  n (DCG)  t de Gestion (DSCG)  SCOLARITÉ PENDANT LE CYCLE D'ENSEIGNEMENT EN COURS  Oui (joindre la copie de la notification et du Gevasco)  Non					
□ Diplôme de comptabilité et de gestion □ Diplôme Supérieur de Comptabilité e  AMÉNAGEMENT DE LA	S) – Spécialité :					

1 - Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant légal		2 - Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	3 - Avis du <u>médecin désigné</u> par la CDAPH	4 - Codage réservé à l'administration
	1. MAJ(	ORATION DE TEMPS ( <u>dans la li</u>	mite d'un 1/3 temps)	
1.1 -	- Epreuves			
	1.1.1 - Ecrites	□ 1.1.1	□ 1.1.1	1.1.1 - MH102
	1.1.2 - Orales	□ 1.1.2	□ 1.1.2	1.1.2 - MH103
	1.1.3 - Pratiques	□ 1.1.3	□ 1.1.3	1.1.3 - MH105
	1.1.4 - Partie écrite des épreuves pratiques	□ 1.1.4	□ 1.1.4	1.1.4 - MH102
1.2 -	- Préparation des épreuves			
	1.2.1 - Orales	□ 1.2.1	□ 1.2.1	1.2.1 - MH104
	1.2.2 - Pratiques	□ 1.2.2	□ 1.2.2	1.2.2 - MH129
		Observations :	Observations :	
	ļ			
	ļ			
		2. PAUSES	г	·
	<ul> <li>2.1 - Temps compensatoire pour soin (récupérable dans la limite d'1/3 de temps)</li> </ul>	<b>2.1</b>	<b>2.1</b>	2.1 - MH119
	<ul> <li>2.2 - Possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire</li> </ul>	<b>2.2</b>	<b>2.2</b>	2.2 - MH120
	<ul> <li>2.3 - Possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'1/3 de temps</li> </ul>	<b>2.3</b>	<b>2.3</b>	2.3 - MH126
	<ul> <li>2.4 - Possibilité de sortir avant la fin de la 1<sup>ère</sup> heure (pause, soins)</li> </ul>	□ 2.4	<b>2.4</b>	2.4 – MH121
Observations :		Observations :	Observations :	
	3. AC	CES AUX LOCAUX ET INSTALL	LATION MATERIELLE	
	3.1 - Salle à proximité des toilettes	□ 3.1	□ 3.1	3.1 - MH201
	3.2 - Salle à proximité de l'infirmerie	□ 3.2	□ 3.2	3.2 - MH202
	3.3 - Accessibilité des locaux (RDC ou ascenseur)	□ 3.3	□ 3.3	3.3 - MH204 / MH205
	3.4 - Accessibilité des locaux au fauteuil roulant	□ 3.4	□ 3.4	3.4 - MH206
<u> </u>	3.5 - Proximité de prises de courant	□ 3.5	□ 3.5	3.5 - MH207
(	3.6 - Conditions particulières d'éclairage	□ 3.6	□ 3.6	3.6 - MH209
	3.7 - Poste de travail ou mobilier adapté (à préciser dans les observations)	□ 3.7	□ 3.7	3.7 - MH211
	3.8 - Salle à faible effectif	□ 3.8	□ 3.8	3.8 - MH214
	3.9 - Salle isolée (dans la mesure des disponibilités de l'établissement)	□ 3.9	□ 3.9	3.9 - MH212
Obse	ervations:	Observations :	Observations :	

1 - Aménagements sollicités par <u>le</u> <u>candidat ou son représentant légal</u>		2 - Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels		3 - Avis du <u>médecin désigné</u> <u>par la CDAPH</u>		4 - Codage réservé à l'administration	
	4. AIDES TECHNIQUES – AMENAGEMENT DU FORMAT DE SUJET						
	4.1 - Sujet en braille intégral		4.1		4.1	4.1 - MH301	
	4.2 - Sujet en braille abrégé		4.2		4.2	4.2 - MH302	
	4.3 - Sujets en caractères agrandis - Arial 16		4.3		4.3	4.3 - MH310	
	4.4 - Sujets en caractères agrandis - Arial 20		4.4		4.4	4.4 - MH303	
	4.5 - Sujets en caractères agrandis - Arial 24		4-5		4-5	4-5 - MH316	
	4.6 - Sujets en format A3		4.6		4.6	4.6 - MH304	
	4.7 - Sujets en format numérique		4.7		4.7	4.7 - MH306	
Ob	servations :	Obs	servations :	Ob	servations :		
	5.	AIE	DES TECHNIQUES - MATER	RIEL	SPECIFIQUE		
	5.1 - Autorisation de la calculatrice simple (non programmable et sans mémoire)		5.1		5.1	5.1 - MH402	
	5.2 - Ordinateur du candidat		5.2		5.2	5.2 - MH413	
	5.3 - Ordinateur du centre d'épreuves		5.3		5.3	5.3 - MH414	
	5.4 - Logiciels spécifiques utilisés en classe :		5.4		5.4	5.4 - MH405	
			5.4		5.4	3.4 - MITHUS	
	5.5 - Utilisation de matériel particulier :		5.5		5.5	5.5 - MH403	
	6. AIDES HUMAINES						
П	6.1 - Secrétaire lecteur, lecture du						
	sujet à haute voix sans reformulation		6.1		6.1	6.1 - MH524	
	6.2 - Secrétaire scripteur		6.2		6.2	6.2 - MH513	
	6.3 - Lecture du sujet à haute voix avec reformulation		6.3		6.3	6.3 - MH507	
	6.4 - Lecture orale des consignes avec articulation face au candidat		6.4		6.4	6.4 - MH508	
	6.5 - Assistant pour reformulation des consignes		6.5		6.5	6.5 - MH521	
	6.6 - Assistant pour le séquençage des consignes complexes		6.6		6.6	6.6 - MH522	
	6.7 - Assistant pour l'explication des sens second et métaphorique		6.7		6.7	6.7 - MH523	
	6.8 - Assistant qui lit les résultats d'expériences pratiques nécessitant une bonne vision des couleurs		6.8		6.8	6.8 - MH511	
	6.9 - Assistance d'un AVS ou AESH		6.9		6.9	6.9 - MH514	
	6.10 - Aide pour l'installation matérielle dans la salle d'examen		6.10		6.10	6.10 - MH505	
	6.11 - Aide pour le passage aux toilettes		6.11		6.11	6.11 - MH506	
	spécialisé trouble de la fonction auditive		6.12		6.12	6.12 - MH502	
	6.13 - Assistance d'un interprète LSF pour les épreuves orales		6.13		6.13	6.13 - MH503	

1 - Aménagements sollicités par le candidat ou son représentant légal		2 - Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	3 - Avis du médecin désigné par la CDAPH	4 - Codage réservé à l'administration		
	6.14 - Assistance d'un codeur en langage parlé complété (LPC)	□ 6.14	□ 6.14	6.14 - MH504		
car	Candidats scolarisés : L'enseignant spécialisé, l'orthophoniste, le codeur LPC ou l'interprète LSF doit être l'assistant qui accompagne le candidat dans son établissement :  Nom – Prénom de l'assistant :					
	ndidats individuels : Nom – Prénom de F)		alisé, orthophoniste, codeur LPC, inter	prète ou interface		
Ob	servations :	Observations :	Observations :			
		7. ADAPTATIONS D'EP	REUVES			
	7.1 - Consignes orales données par écrit	<b>7.1</b>	□ 7.1	7.1 - MH601		
	7.2 - Communication par écrit pour les épreuves orales ou pratiques	□ 7.2	□ 7.2	7.2 - MH602		
	7.3 - Passage en priorité pour les épreuves orales	<b>□</b> 7.3	□ 7.3	7.3 <b>–</b> MH632		
	7.4 – Autre :	<b>7.4</b>	□ 7.4	7.4 - MH		
	8. ETAL	EMENT D'EPREUVES OU CON	SERVATION DE NOTES			
	8.1 - Etalement des épreuves sur plusieurs sessions Préciser OBLIGATOIREMENT pour chaque session, l'intitulé exact des épreuves à passer :	□ 8.1	□ 8.1	8.1 - MH610		
	8.2 - Conservation des notes : <u>UNIQUEMENT POUR LES</u> <u>CANDIDATS AYANT ECHOUÉ A</u> <u>L'EXAMEN</u> – Epreuves déjà passées dont vous demandez la conservation des notes sur 5 ans (préciser les épreuves concernées et fournir les relevés de notes) :	□ 8.2	□ 8.2	8.2 - MH609		
RÉCAPITULATIF DES AMÉNAGEMENTS SOLLICITÉS PAR LE CANDIDAT  Je soussigné(e) sollicite les aménagements d'examens  indiqués précédemment (préciser le nombre d'aménagements cochés) :						
J'atteste que cette demande d'aménagements d'examen est faite <u>par mes soins et en pleine responsabilité</u> .						
Fa	Fait à : Le					
Sig	nature du candidat	Nom Préno	om :			
	Signature du responsable légal					

# **UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS SCOLAIRES**

# INFORMATIONS CONCERNANT LA SCOLARITE DU CANDIDAT

(À remplir par l'équipe pédagogique de l'établissement concerné)

Difficultés rencontrées : coter de 0 (pas de difficulté) à 4 (difficultés majeures)
☐ En langage oral ☐ En lecture d'images, cartes, figures
En lecture de textes ou énoncés En compréhension du texte lu En logique, raisonnement
Pour finir les exercices et épreuves dans les délais impartis
Pour finir un travail écrit (fatigabilité, écriture peu ou pas lisible, difficultés en production ou en copie)
Pour orthographier même les mots courants (erreurs, écriture phonétique)
Autre (préciser):
Mesures mises en place pendant la scolarité de l'élève
☐ Dans le cadre d'un PAI ☐ Dans le cadre d'un PPS ☐ Autres cas
Aménagement du temps, préciser :
☐ Modalités d'évaluation, préciser :
☐ Secrétaire pour la lecture à haute voix des consignes
☐ Secrétaire chargé d'écrire sous la dictée de l'élève
☐ Utilisation d'un ordinateur, préciser les logiciels utilisés :
☐ Photocopie des cours
Oralisation des consignes, devoirs transformés en interrogation orale
☐ Aide humaine, préciser les activités incombant à l'AVS :
☐ Matériel adapté, préciser lequel :
□ Service de soins, préciser :
Autre (préciser):
☐ Aucune mesure prise
L'élève a-t-il bénéficié de mesures particulières pour un autre examen ou concours ?
OUI, lesquelles :
□ NON
Fait à :

Cachet et signature du chef d'établissement

Médecin désig	né par la CDAPH			
	Je soussigné(e), docteur médecin désigné par la CDAPH, certifie qu'en application des dispositions du Code de l'Education, article D 112-1 et articles D 351-27, le présent dossier :			
☐ Ne justifie pas la mise en place d'aménagements particuli	ers.			
Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable :				
☐ Pièces justificatives insuffisantes				
☐ Aucune pièce justificative				
<ul> <li>Aménagements demandés sans rapport avec difficultés</li> </ul>				
	d'éléments susceptibles de répondre aux exigences demandées dans la			
réglementation concernant les aménagements d'examens				
Autre motif :				
☐ Justifie la mise en œuvre des aménagements indiqués pré	écédemment – Nombre de cases cochées :			
<b>Date – Signature</b> Fait àlele	Cacnet			
Cadre réservé au rectorat de l'académie d'C	orléans-Tours, autorité administrative compétente			
DECISION	I RECTORAT			
☐ CONFORME à l'avis de l'équipe pédagogique / du médecin	désigné par la CDAPH – Nombre de cases cochées :			
□ NON CONFORME à l'avis de l'équipe pédagogique / du mé	decin désigné par la CDAPH			
	-			
A Orléans, le	Pour le recteur et par délégation, Pour le secrétaire général d'académie, La cheffe de la division des Examens et Concours,			
	Catherine AMADEI			

<u>Voies et délais de recours :</u>
Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable, vous pouvez former :
- soit un recours gracieux devant le Recteur de l'académie d'Orléans -Tours ;
- soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Education nationale ;

- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision.

# Certificat médical confidentiel

(À faire établir par un médecin ayant connaissance du handicap)

Nom de famille :		Nom d'usage :			
Prénom :					
Né(e) le :		à:à:			
Adresse complète et actuelle (de la personn	ne res	<u>ponsable ou de l'élève s'il es</u>	<u>t maje</u> ı	<u>ur)</u> :	
Téléphone (de la personne responsable ou	de l'é	lève s'il est majeur :			
Adresse électronique :					
Établissement (ne concerne pas les candida	ats ind	dividuels):			
Classe :					
Examen préparé :		Série ou spécialité :			
Si la demande d'aménagement ne concerne					
□ Demande faite pour TOUTES les épreuv (CCF)	ves d'	un examen se déroulant sur	PLUSI	EURS années scolaires	
Handicap prédominant :  Troubles spécifiques du langage écrit  Troubles spécifiques du langage oral  Dyspraxie  THADA					
Conclusions : avis du médecin sur le	Conclusions : avis du médecin sur les aménagements demandés				
Nombre de cases cochées sur les pages	s suiv	/antes : cases			
<ul> <li>Relève de l'application des dispositions du Code de l'Education, article L112-4 et articles D351-27 à D351-31 et de la circulaire du 8 décembre 2020</li> <li>Ne nécessite pas d'aménagements d'épreuves</li> </ul>					
Date et signature du n	néded	cin	Cad	chet	

# Certificat médical confidentiel - Rappel des aménagements possibles

1.	<u>M</u>	AJORATION DE TEMPS (dans la limite d'un 1/3 temps)
		Pour les épreuves écrites Pour les épreuves orales Pour les épreuves pratiques (EA-BGT / Examens Professionnels / BTS) Pour la préparation des épreuves orales Pour la préparation des épreuves pratiques (EA-BGT / Examens Professionnels / BTS)
2.	<u>P/</u>	AUSES .
		Temps compensatoire pour soin (récupérable dans la limite d'1/3 de temps) Possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire Possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'1/3 de temps Possibilité de sortir avant la fin de la 1ère heure (pause, soins)
3.	<u>A(</u>	CCES AUX LOCAUX ET INSTALLATION MATERIELLE
		Salle à proximité des toilettes Salle à proximité de l'infirmerie Accessibilité des locaux (RDC ou ascenseur) Accessibilité des locaux au fauteuil roulant Conditions particulières d'éclairage Poste de travail ou mobilier adapté, à préciser : Salle à faible effectif Salle isolée
4.	<u>AI</u>	DES TECHNIQUES – AMENAGEMENT DU FORMAT DE SUJET
		Sujets en braille intégral Sujets en braille abrégé Sujets en caractères agrandis – Arial 16 Sujets en caractères agrandis – Arial 20 Sujets en caractères agrandis – Arial 24 Sujets en format A3 Sujets en format numérique
5.	<u>AI</u>	DES TECHNIQUES – MATERIEL SPECIFIQUE
		Autorisation de la calculatrice simple, non programmable et sans mémoire Ordinateur du candidat Ordinateur du centre d'épreuves Logiciels spécifiques, à préciser : Utilisation de matériel particulier, à préciser :
6.	<u>AI</u>	DES HUMAINES
		Secrétaire lecteur, lecture du sujet à haute voix sans reformulation Secrétaire scripteur Lecture du sujet à haute voix avec reformulation Lecture orale des consignes avec articulation face au candidat Assistant pour la reformulation des consignes Assistant pour le séquençage des consignes complexes Assistant pour l'explication des sens second et métaphorique Assistant qui lit les résultats d'expériences pratiques nécessitant une bonne vision des couleurs

	_	Assistance d'un AVS ou AESH Aide pour l'installation matérielle dans la salle d'examen Aide pour le passage aux toilettes
		Assistance d'un enseignant spécialisé trouble de la fonction auditive
		Assistance d'un interprète LSF pour les épreuves orales
		Assistance d'un codeur en langage parlé complété (LPC)
7.	<u>AD</u>	APTATIONS D'EPREUVES
		Consignes orales données par écrit
		Communication par écrit pour les épreuves orales et pratiques
		Passage en priorité pour les épreuves orales
		Autre:
8.	ET.	ALEMENT D'EPREUVES OU CONSERVATION DE NOTES
		Etalement des épreuves sur plusieurs sessions (préciser OBLIGATOIREMENT pour chaque session, l'intitulé exact des épreuves à passer) :
		Conservation des notes : <u>UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS AYANT ECHOUÉ A L'EXAMEN</u> — Epreuves déjà passées dont vous demandez la conservation des notes sur 5 ans (préciser les épreuves concernées et fournir les relevés de notes) :